

## Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 6 juillet 2022

### *Extrait des délibérations*

#### Délibération relative au transfert du siège de la CCI locale Beaujolais

Vu le code de commerce ;

Vu le décret n° 2016-428 du 11 avril 2016 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne - Rhône-Alpes ;

Vu le décret n° 2016-426 du 8 avril 2016 portant création de la chambre de commerce et d'industrie locale Beaujolais ;

#### L'Assemblée Générale

- Décide que la chambre de commerce et d'industrie locale Beaujolais, rattachée à la chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes, transfère son siège de Villefranche-sur-Saône au 23 chemin du Martelet 69400 Limas.
  
- donne tout pouvoir à son Président, Philippe GUERAND, au nom et pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes
  - ⇒ pour procéder aux formalités de transfert de siège de la CCI locale Beaujolais de Villefranche-sur-Saône au 23 chemin du Martelet 69400 Limas auprès des différents organismes,
  
  - ⇒ à l'effet ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

---

**Quorum : 61**  
**Présents : 59**  
**Représentés : 46**

**Voix pour : 105**  
**Voix contre : 0**  
**Absentions : 0**

---

Extrait certifié conforme  
A Lyon, le 8 juillet 2022



Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes  
Philippe GUERAND